



APPEL A CONSULTATION SOUTIEN A L'ORGANISATION DU CONCOURS REGIONAL DE L'INNOVATION ALIMENTAIRE 2018

PORTEUR DU PROJET
CERVIA Paris Île-de-France
43 Boulevard Haussmann
75009 Paris

SUIVI DU PROJET : Lucie Rolland
01 55 34 37 12 – lucie.rolland@cervia.fr

DATE D'ÉMISSION DE L'APPEL A CONSULTATION
Mardi 19 septembre 2017

Chapitre 1 : CONTEXTE	2
A/ Le porteur du projet	2
B/ Concours Régional de l'Innovation Alimentaire 2018	2
C/ Organisation.....	2
Chapitre 2 : MODALITÉS.....	3
A/ Travail du prestataire.....	3
B/ Réponse attendue.....	3
C/ Délais.....	4
D/ Critères de jugement des offres	4
E/ Engagements du prestataire.....	4
Chapitre 3 : MISSIONS DU PRESTATAIRE.....	4
A/ Recherche de partenaires financiers.....	4
B/ Communication	4
C/ Réalisation d'un site internet dédié.....	5
Chapitre 4 : ANNEXES	6
Chapitre 5 : MODALITÉS D'EXÉCUTION	6
A/ Conduite de la prestation	6
B/ Procédure de marché du CERVIA Paris Île-de-France.....	6
C/ Durée du marché	6
D/ Durée d'exécution de chaque prestation.....	7
E/ Résiliation pour cas de force majeure	7
F/ Modalités de paiement	7



Chapitre 1 : CONTEXTE

A/ Le porteur du projet

Le Concours Régional de l'Innovation Alimentaire est porté par le CERVIA Paris Ile-de-France. Constitué de professionnels au sein de ses instances statutaires (cf www.cervia.fr), le CERVIA Paris Ile-de-France est un organisme associé à la Région Ile-de-France, dédié au soutien, à l'accompagnement et au développement économique des entreprises agricoles et alimentaires franciliennes ainsi qu'à la valorisation des métiers, des filières et des territoires.

Trois missions principales :

- Développer une image alimentaire et agricole de l'Ile-de-France
- Accompagner les filières et les entreprises
- Être l'organisme ressource, expert et facilitateur auprès de ses publics

Les enjeux Franciliens sur lesquels le CERVIA Paris Ile-de-France s'appuie pour ses missions sont :

- Maintien des terres agricoles,
- Emergence de l'offre alimentaire d'Ile-de-France, en valorisant les productions du territoire en les rendant plus visibles auprès des consommateurs (12 millions de consommateurs - 1^{er} bassin européen de consommation) et de l'ensemble des professionnels de la filière (plus de 50 000 professionnels),
- Développement économique des entreprises du secteur agricole et alimentaire et implantation et transformation sur le territoire.

Le CERVIA Paris Ile-de-France est à l'initiative depuis 2011 de la démarche collective MANGEONS LOCAL EN ILE-DE-FRANCE.

B/ Concours Régional de l'Innovation Alimentaire 2018

Le concours s'adresse aux entreprises alimentaires d'Ile-de-France ayant développé un produit ou un concept innovant depuis moins de deux ans (date de la dernière édition du SIAL). Il s'agit de la 6^{ème} édition du Concours Régional de l'Innovation Alimentaire. Au travers de cet événement, l'Ile-de-France doit apparaître comme une région pionnière, au centre de l'innovation alimentaire française. L'objectif principal est de mettre en lumière et d'accompagner les entreprises et startups participantes tout en communiquant sur le dynamisme alimentaire de la Région Ile-de-France.

Les objectifs sont :

- Un minimum de 100 entreprises participantes
- Décrocher des partenariats financiers ou d'échanges de moyens pour les lauréats
- Identifier les entreprises à potentiel et faciliter leur accompagnement
- Accompagner les lauréats jusqu'au SIAL et suivre leur évolution à moyen terme

C/ Organisation

Les modalités d'organisation du concours sont à la charge du CERVIA Paris Ile-de-France, les règles restent les mêmes à l'exception des critères d'éligibilité qui seront élargis ainsi que les modalités d'organisation qui vont évoluer (cf : *règlement 2016*). Le concours sera lancé lors d'une journée



professionnelle organisée par le CERVIA Paris Ile-de-France au mois de novembre prochain (dispositif presse, réalisation d'un film de promotion et production d'outils de communication).

Le CERVIA Paris Ile-de-France souhaite améliorer l'expérience des entreprises postulantes en créant une plateforme dédiée offrant la possibilité de candidater en quelques clics. Idéalement, ce site devra être fonctionnel au 1^{er} Janvier 2018.

L'objectif est de recevoir une centaine de candidature, ces candidatures seront examinées par un jury d'experts à la fin du mois de mai 2018. Environ 15 dossiers seront retenus pour participer à la finale qui se déroulera durant la troisième semaine du mois de juin.

5 lauréats seront choisis lors de la finale, ils seront accompagnés jusqu'au SIAL 2018, où ils disposeront d'un espace d'exposition sur le stand de la Région Ile-de-France.

Chapitre 2 : MODALITÉS

A/ Travail du prestataire

En 2017, le prestataire sera en charge d'accompagner le CERVIA Paris Ile-de-France sur le Concours Régional de l'Innovation Alimentaire autour des missions suivantes :

2017

- A) Recherche de partenaires
- B) Communication
- C) Réalisation d'un site internet dédié

L'entreprise n'est pas tenue de répondre seule à l'ensemble des trois missions, elle peut faire appel à d'autres structures pour la prise en charge d'un ou plusieurs postes. La réponse au présent appel à consultation devra être conjointe et les modalités budgétaires devront être précisées.

Le CERVIA Paris Ile-de-France se réserve le droit de n'exécuter qu'une ou toute partie des missions.

Un deuxième appel à consultation pourra être émis par le CERVIA Paris Ile-de-France pour l'année 2018, il portera sur les missions suivantes :

2018

- Prospection des entreprises éligibles
- Soutien à l'organisation de la phase de sélection
- Soutien à l'organisation de la finale

Le prestataire retenu en 2017 pourra s'il le souhaite répondre à l'appel à consultation concernant les missions 2018.

B/ Réponse attendue

Celle-ci devra comprendre :

- Une présentation du prestataire et des autres structures si la réponse est conjointe
- Une recommandation sur chacun des postes
- Un devis détaillé complet poste par poste
- Un rétro planning



C/ Délais

- **3 octobre 2017** : remise des dossiers de candidature au CERVIA Paris Ile-de-France (par email)
- **Début octobre 2017** : résultat de la commission et validation du prestataire retenu

D/ Critères de jugement des offres

La proposition du prestataire sera jugée au regard des critères suivants :

- Qualité des recommandations
- Budget

E/ Engagements du prestataire

Le prestataire s'engage à accompagner le CERVIA Paris Ile-de-France sur les missions définies dans le présent appel à consultation. Il devra faire preuve d'une confidentialité totale quant à ses missions et ne divulguer aucune information concernant les entreprises participantes.

Chapitre 3 : MISSIONS DU PRESTATAIRE

A/ Recherche de partenaires financiers

La recherche de partenaires est un élément clé de l'appui du prestataire au CERVIA Paris Ile-de-France. Il est nécessaire de développer les partenariats afin d'offrir des lots conséquents aux lauréats. Un lot purement financier permettrait d'inciter un plus grand nombre d'entreprise à postuler. La réponse à l'appel d'offre sera évaluée sur la capacité du prestataire à rassembler des partenaires intéressants.

Le CERVIA Paris Ile-de-France souhaite que chacun des 5 lauréats remporte un lot d'une valeur financière minimum de 10 000 €, soit en dotation financière soit en avantage en nature. Plusieurs possibilités sont envisagées :

- Plusieurs partenaires offrent un lot à chaque lauréat, la totalité des lots représentant une valeur minimum de 10 000 € par lauréat
- Accompagnement d'un lauréat par un seul partenaire qui devient ainsi le parrain de l'entreprise et du prix remis. Le lot devra avoir une valeur minimale de 10 000€

Dans le cadre de l'appel à consultation, le prestataire devra remettre au CERVIA Paris Ile-de-France une proposition de cahier des charges concernant cette prestation, la réponse comprendra :

- Typologie des partenaires à démarcher
- Nombres de partenaires envisagés
- Types de lots offerts
- Valeur financière des lots
- Nombres de jours de travail envisagés et coût journalier du prestataire

Le prestataire retenu mettra en œuvre le cahier des charges définitif et sa réalisation dans les délais impartis (*cf retro planning en annexe 3*).

B/ Communication

Le prestataire accompagnera le CERVIA Paris Ile-de-France sur l'évolution de l'image du concours ainsi que sur la refonte des outils de communication mis en place autour de l'édition 2018.



Le CERVIA Paris Ile-de-France souhaite travailler à minima sur les éléments suivants (le prestataire pourra proposer des outils de communication complémentaires dans sa recommandation) :

1. Nom

Le CERVIA Paris Ile-de-France envisage de rebaptiser le concours afin d'inscrire cette édition 2018 dans une nouvelle dynamique. Ce nouveau nom devra être assez court et faire référence à l'innovation, au domaine alimentaire ainsi qu'à la Région Ile-de-France. *Exemples de noms de concours concurrents* : Food Creative / Innovafood / SIAL Innovation / Innov'aliment

2. Logo

Réalisation d'un logo illustrant la nouvelle dynamique du concours : innovation, alimentation, région Ile-de-France, dynamisme, précurseur, startup.

3. Image

L'identité visuelle du concours 2018 est à travailler, elle comportera des éléments de texte qui seront communiqués ultérieurement par le CERVIA Paris Ile-de-France.

4. Vidéo de présentation

Cette vidéo sera diffusée lors du lancement du concours courant novembre, elle présentera les modalités de participation 2018. La vidéo pourrait être réalisée en motion design en se basant sur la nouvelle charte graphique précédemment élaborée.

5. Présentation papier

Le texte de présentation sera rédigé par le CERVIA Paris Ile-de-France, la création graphique sera à la charge du prestataire. Il pourrait s'agir d'un leaflet A5 présentant le concours 2018 et les modalités de participation.

Dans le cadre de l'appel à consultation, le prestataire devra remettre les éléments suivants au CERVIA Paris Ile-de-France :

- Une recommandation sur l'évolution de l'image du concours et les outils à développer
- Un devis détaillé poste par poste
- Un book de précédentes réalisations

Cf : outils de communication 2016

C/ Réalisation d'un site internet dédié

La réalisation d'un site internet dédié permettra aux candidats de postuler au concours en quelques clics. Le prestataire sera en charge de la proposition d'un cahier des charges ainsi que de la réalisation et de la maintenance du site.

Les candidats pourront déposer les informations nécessaires via un formulaire dédié et y ajouter des pièces jointes. A l'issue du concours, le site servira de vitrine à l'édition achevée et permettra de valoriser l'ensemble des entreprises ayant participé ainsi qu'à suivre le parcours des 5 lauréats. Le site sera réutilisé pour les éditions suivantes, il devra donc être facilement modifiable par les équipes du CERVIA Paris Ile-de-France. Exemples de site internet d'autres concours régionaux : www.foodcreativ.fr / www.foudid.fr

Le site internet devra à minima comporter les éléments suivants (le prestataire peut proposer d'autres orientations dans sa recommandation) :

1. Présentation du concours 2018 (en place lors du lancement du site)
2. Formulaire d'inscription en ligne pour candidater avec la possibilité d'inclure des pièces jointes (en place lors du lancement du site)
3. Rubrique partenaires (en place lors du lancement du site)



4. Rubrique retour sur l'édition 2016 (en place lors du lancement du site)
5. Rubrique contact (en place lors du lancement du site)
6. Rubrique finalistes (à l'issue de la phase de sélection des dossiers)
7. Rubrique lauréats (à l'issue de la finale)

Le CERVIA Paris Ile-de-France doit avoir la main sur le back office afin de pouvoir procéder à des modifications et à la mise à jour des informations. Une formation devra donc être prévue par le prestataire retenu.

Dans le cadre de l'appel à consultation, le prestataire devra remettre les éléments suivants au CERVIA Paris Ile-de-France :

- Une recommandation sur la construction du site, reflet du cahier des charges définitif
- Un devis détaillé concernant le développement, la maintenance du site et la formation aux équipes du CERVIA Paris Ile-de-France
- Un book de précédentes réalisations

Chapitre 4 : ANNEXES

Annexe 1 : règlement du concours 2016
Annexe 2 : outils de communication 2016
Annexe 3 : rétro planning 2018

Chapitre 5 : MODALITÉS D'EXÉCUTION

A/ Conduite de la prestation

Le titulaire désignera le nom et les coordonnées professionnelles de la personne chargée de conduire et de diriger l'exécution des prestations en son nom. Si cette personne n'est plus en mesure d'accomplir sa mission, le titulaire doit en aviser immédiatement la personne responsable du marché au CERVIA Paris Ile-de-France. A ce titre l'obligation lui est faite de désigner un remplaçant et d'en communiquer le nom et les titres sans délai.

La personne chargée de suivre et de coordonner le marché pour le compte du CERVIA Paris Ile-de-France est Madame Bénédicte DUPONT, Directrice et pour le suivi opérationnel Lucie Rolland, Chargée de projet.

B/ Procédure de marché du CERVIA Paris Ile-de-France

Les achats font l'objet d'une mise en concurrence par voie de publicité sur le site internet de l'organisme.

Les réponses à l'appel à consultation sont examinées par une « commission technique » qui étudie les offres. Chaque mission est engagée séparément, le CERVIA Paris Ile-de-France se réserve le droit de n'exécuter qu'une ou toute partie des missions.

C/ Durée du marché

Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire.



D/ Durée d'exécution de chaque prestation

Le délai d'exécution et de réalisation devra être conforme au rétro planning fourni par le prestataire. Un bon de commande par mission sera établi par le CERVIA Paris Ile-de-France.

E/ Résiliation pour cas de force majeure

Si le CERVIA Paris Ile-de-France est mis dans l'impossibilité d'exécuter le marché du fait d'un événement ayant le caractère de force majeure, il peut mettre fin à la consultation sans aucune contrepartie.

F/ Modalités de paiement

Chaque mission pourra donner lieu au versement d'un acompte, dans la limite de 30% du montant global de la prestation.

A l'appui de sa demande de paiement, le titulaire fournit une facture, établie en un original et une copie, qui portera, outre les mentions légales, les indications suivantes:

- Nom et adresse du créancier,
- Numéro de SIRET (15 chiffres),
- Numéro de compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé dans l'acte d'engagement (joindre un relevé d'identité bancaire ou postale),
- Le numéro et la date de la consultation,
- L'intitulé de la prestation et sa date de réalisation,
- Le montant hors TVA, le taux et le montant de la TVA, le montant TTC des prestations exécutées.